PAGES DE GAUCHE

www.pagesdegauche.ch

Périodique indépendant d'opinions socialistes

Nº 188

Été 2023

Page 5 **Défaite de l'opposition**

Pourquoi l'opposition turque n'a-t-elle pas réussi à chasser Erdoğan du pouvoir ?

Page 7 **Référendum populaire**

Après avoir déposé 140 000 signatures, les syndicats entrent dans la lutte face à la contre-réforme du second pilier.

Page 22 **Traductions**

65 ans après sa publication, l'un des classiques incontournables du féminisme helvétique vient d'être traduit en français.

Page 22 **Expositions**

Les dessins d'enfants constituent-ils des témoignages des violences de masse ?

Le dossier

Casser les frontières du handicap

Alors que la première session parlementaire des personnes en situation de handicap s'est tenue à Berne au mois de mars dernier, Pages de gauche *propose d'explorer la question de l'inclusion plus en détail dans son dossier thématique réalisé avec des personnes concernées. Entre histoire eugéniste et invisibilisation du travail du* care, *le handicap se dévoile dans la diversité des enjeux politiques et économiques qu'il soulève encore aujourd'hui en Suisse.* **Page 8**

À lire sur notre site

Illustrations

Pionnier de l'aviation civile, Walter Mittelholzer (1894-1937) est un homme d'affaires, pilote, voyageur, photographe et écrivain suisse. Entre 1926 et 1927, il est la première personne à traverser, en 23 escales et 77 jours, du nord au sud le continent africain et, en 1931, il co-fonde Swissair.
Les photographies de ce numéro sont issues de son survol en 1929 du Kilimandjaro — une première également. Numérisés par la bibliothèque de l'EPFZ et librement disponible sur Wikimedia Commons, ces clichés témoignent assurément de la diffusion des idéaux coloniaux en Suisse.

Chronique

Mike Ben Peter : racisme et brutalité policière

Le verdict est tombé. Les six policiers lausannois, accusés d'homicide par négligence dans l'affaire du meurtre de Mike Ben Peter, un Nigérian de 40 ans, ont été acquittés. Un appel a été annoncé, mais quelle que soit l'issue de cette affaire judiciaire, elle révèle un malaise profond au sein de la police vaudoise, qui se droitise et se radicalise rapidement et aux yeux de tou·te·s.

Comment expliquer autrement le port — sur l'uniforme (!) — du symbole d'extrême droite « Thin blue line » par certains agents lors du procès en question, qui affichent ainsi leur solidarité avec leurs collègues américains impliqués dans des violences policières racistes ? Comment justifier la photo du policier vaudois tout sourire et pouce levé devant un graffiti « RIP Mike », qui témoigne d'un mépris total pour la victime et sa famille ?

Une force de police fière et contente d'infliger la mort est un danger pour la société où elle exerce sa violence. La « Thin blue line *» policière censée — d'après l'idéologie d'extrême droite dont elle est issue — protéger la société du chaos et des criminel·le·s, constitue en fait un des vecteurs principaux de violence physique et psychologique à l'intérieur de la société.*

Cela doit cesser. Une réforme de la police, notamment de sa doctrine sur les situations justifiant l'usage de la contrainte, est nécessaire avant que d'autres victimes meurent sous les genoux et plaquages d'une police abusant de l'usage de la force brute.

Cette réforme est d'autant plus nécessaire que l'affaire Mike Ben Peter n'est pas un cas isolé. Elle s'inscrit dans un contexte de violences policières structurelles, qui touchent principalement les personnes issues de la migration ou appartenant à des minorités. Ce racisme structurel — confirmé notamment par le témoignage sidérant et détaillé d'un policier romand qui s'était confié à Heidi.news *en janvier 2023 — doit être combattu politiquement et institutionnellement avant que la police ne devienne une milice armée de la droite radicale.*

Comme celle de Nahel à Nanterre, la mort de Mike Ben Peter est une tragédie qui aurait pu être évitée. Elle nous rappelle que la lutte contre le racisme et les violences policières est une nécessité pour la gauche qui ne peut se permettre de laisser la police échapper à la justice et au contrôle démocratique.

Hervé Roquet

Impressum

Abonnement annuel : Fr. 59.–
Abonnement de soutien : Fr. 150.–
Abonnement réduit
(AVS, AI, étudiant·e·s, chômeuses·eurs) : Fr. 49.–
IBAN CH75 0900 0000 1779 5703 3

www.pagesdegauche.ch

Rédaction et secrétariat :
Case postale 7126, 1002 Lausanne
info@pagesdegauche.ch

Rédaction :
Antoine Chollet (AC), Clémence Danesi (CD), Emma Sofia Lunghi (ESL), Joakim Martins (JM), Bertil Munk (BM), Stéphanie Pache (SP), Valentin Prélaz (VP), David Raccaud (DR), Hervé Roquet (HR), Léo Tinguely (LT), Léonore Vuissoz (LV).

Comité :
Cora Antonioli, Çağla Aykaç, Umberto Bandiera, Valérie Boillat, Martine Docourt, Rüştü Demirkaya, Dan Gallin, Mathieu Gasparini, Urs Marti, Arnaud Thièry.

Maquette :
Marc Dubois, Graphisme éditorial, Lausanne

Secrétariat de rédaction, mise en page et *webmaster* :
Joakim Martins, Lausanne

Dessins :
Lucile Curdy

Relecture :
Cora Antonioli et Yvan Thièry

Impression :
Imprimerie du Journal de Sainte-Croix

Éditorial

La grève féministe du 14 juin n'est que la pointe de l'iceberg

La grève féministe suisse du 14 juin 2023 fut encore fracassante. On a vu des milliers de militant·e·x·s défilant dans les rues, des dizaines de collectifs formés au travers du pays et la mobilisation de nombreux lieux de travail.

L'objectif de cette grève est de s'attaquer à la structure patriarcale et capitaliste de ce pays, qui se traduit par des politiques néolibérales menant à l'exclusion de toute personne n'appartenant pas à la norme productiviste, à grand coup de violences institutionnelles. Cette année, le mouvement protestataire porte une volonté encore plus intersectionnelle avec une convergence sur la genèse des obstacles érigés contre les plus opprimé·e·x·s.

Dans la rue, cela s'est traduit par un bloc *queer* éclatant, une mobilisation forte des travailleuses·x·eurs du *care* et notamment la présence des assistantes maternelles (nos chères « mamans de jour » payées au lance-pierre). Le mouvement se meut dans une double direction : en devenant plus hétérogène, il devient aussi plus radical. L'apparition de collectifs non mixtes d'un côté, et de l'autre, la place de plus en plus grande que prennent les revendications féministes dans les luttes sociales (mouvement des sans-papiers, défense du droit des personnes trans et *queer*, lutte décoloniale, syndicats) montre enfin la réconciliation entre les valeurs matérielles et culturelles.

Être dans la rue pour ces groupes est une forme de protestation et surtout une reprise du pouvoir après une année politique difficile. La manifestation et la grève sont des stratégies de visibilité précieuses : le « *Go in public* ». Toutefois, il ne faut pas oublier que la rue n'est que la pointe de l'iceberg. Les féministes et militant·e·x·s prennent la parole dans une veille quotidienne, pour éduquer le monde, pour questionner les normes, pour dénoncer l'exclusion, pour justifier leur « choix de vie » et réclamer haut et fort le besoin d'accessibilité aux sphères politiques, économiques ou simplement à une vie digne. Ce mouvement inclut aussi les invisibles, ces personnes qui n'ont pas pu se rendre à la manifestation pour des raisons de santé physique et psychique, d'accessibilité, de temps ou de ressources. La grève féministe, c'est également de la résistance symbolique, des heures de réflexions, de discussions, d'écritures, de solidarité, d'éducation par et entre les militant·e·x·s. avant et après le 14 juin. N'oublions pas que la grève est un mouvement social et pas « une manifestation de fin de journée ».

Joséphine Schumers
Militante au SSP-Vaud

Au sommaire de ce numéro

4 Actualités
Commémoration : le traité de la paix ratée

5 **Défaite de l'opposition : quelques réflexions suscitées par les élections en Turquie**

6 **Politique d'asile : des réfugié·e·s pas comme les autres ?**

7 **Référendum populaire : une nouvelle attaque de la droite contre le système de retraite**

7 Le poing, la rose et le casse-noix

8 **Italie : Berlusconi est décédé, mais le berlusconisme mourra-t-il jamais?**

9 Dossier

10 **« Être une femme en situation de handicap, c'est une double peine »**

12 **Revendiquer ses droits avec un handicap**

13 **Accessibilité universelle : « Trouver le plus petit dénominateur commun »**

14 **Travail et handicap : des inégalités toujours présentes**

16 **Garantir la citoyenneté**

18 **Eugénisme et handicap**

20 **L'AI, une assurance sociale de réadaptation ?**

21 **Conclusion : dénoncer le validisme**

21 Bibliographie

22 Culture
***Femmes sous surveillance* : un ouvrage à (re)découvrir en français**

22 **Crayonner les violences de masse**

23 **Livres**

24 *Der*
Le Top cinq des moves de droite d'Alain Berset

Commémoration

Le traité de la paix ratée

Il y a tout juste un siècle, la ville de Lausanne a servi de cadre à d'importantes tractations diplomatiques. En actant entre autres le transfert de nombreuses populations et n'accordant aucune autonomie au Kurdistan, le traité de Lausanne de 1923 façonne grandement le Moyen-Orient d'aujourd'hui. Alors que de nombreux évènements revenant sur l'histoire de cet accord ont lieu cette année, *Pages de gauche* s'est entretenu avec Ihsan Kurt municipal socialiste à Prilly et président de l'Association pour la promotion du Fonds kurde Ismet Chérif Vanly et le développement de l'éducation, de la culture et des droits de l'homme.

Qu'est-ce que le traité de Lausanne ?

Le traité de Lausanne est signé au Palais de Rumine le 24 juillet 1923 entre la Turquie, le Royaume-Uni, la France, l'Italie, le Japon, la Grèce et la Roumanie à la suite de négociations s'étant étalées sur neuf mois. Ce texte remplace le traité de Sèvres de 1920 qui acte la défaite ottomane lors de la Première Guerre mondiale autant qu'il consacre une Arménie indépendante et un Kurdistan autonome. Contesté par les kémalistes, le traité de Sèvres n'est jamais réellement appliqué, ce d'autant plus après la victoire turque contre la Grèce.

Tel que l'exprime le journaliste suisse d'origine arménienne Armand Gaspard, le 24 juillet 1923 est un jour de gloire pour les un·e·s et de deuil pour les autres. Le traité de Lausanne reconnaît, d'une part, la légitimité de la future République turque qui est solennellement proclamée le 19 septembre 1923. De l'autre, il ignore les revendications des minorités non représentées lors des négociations. Aucune autonomie n'est accordée au Kurdistan, de nombreux transferts de population sont décidés et les exactions (épurations ethniques, massacres ou encore génocides) commises par l'Empire ottoman à l'encontre des peuples grecs, arméniens, kurdes ou encore assyro-chaldéens demeurent impunis. Cet accord international n'a décidément rien d'un traité de paix.

Quelles sont les conséquences encore actuelles de ce traité ?

Si l'on effectue un tour d'horizon des pays du Moyen-Orient, on se rend rapidement compte que ce traité n'a jamais été synonyme de paix, de démocratie, de stabilité et de droits humains pour la région. Depuis son indépendance, la Syrie n'a connu que des régimes dictatoriaux et vit depuis 2011 une terrible situation de guerre civile. Il n'est pas même pas besoin de revenir sur le cas libanais tellement il est désastreux. Quant à la Turquie, celle-ci n'a jamais réellement été dirigée par des démocrates et son histoire est émaillée de coups d'État militaires. Elle n'est actuellement ni une démocratie ni en paix.

Ce sont toutefois sans doute les conséquences migratoires de cet accord international qui sont aujourd'hui les plus évidentes. Le peuple assyro-chaldéen, l'un des plus anciens du Moyen-Orient, n'est par exemple plus présent dans la région. Pour le cas kurde, deux millions de ses représentant·e·s vivent en exil, dont 140'000 en Suisse et plus de 5'000 dans le canton de Vaud.

Depuis sa signature, le traité de Lausanne est contesté par les parties qu'il a lésées. En un siècle, 29 insurrections kurdes se sont notamment opposées aux conséquences de ce dernier.

Pourquoi commémorer ce centenaire ?

C'est tout simplement une date symbolique permettant de remettre sur le devant de la scène ce traité et surtout les conséquences qu'il a toujours sur notre présent. La diaspora kurde de Suisse a déjà organisé une conférence internationale pour les 75 ans, 80 et 90 ans de l'accord.

Signer un véritable traité de paix serait-il aujourd'hui nécessaire ?

La paix et la démocratie sont nécessaires dans tout le Moyen-Orient. Il faut réussir à surmonter le traité de Lausanne et réfléchir à un véritable accord de paix pour tous les peuples de la région, autant les ancien·ne·s gagnant·e·s, que les ancien·ne·s perdant·e·s.

On pourrait potentiellement s'inspirer de certains aspects du fédéralisme helvétique. Le Kurdistan est un pays multiculturel multiethnique. Si les Kurdes se battent pour leurs libertés, elles et ils doivent en faire de même pour leurs propres minorités. Je souhaiterais voir advenir un Kurdistan autonome, fédéral ou confédéral dans lequel tous les peuples auraient les mêmes droits.

Propos recueillis par Joakim Martins

Événements sur la question

Exposition : « Frontières. Le Traité de Lausanne, 1923-2023. », Musée Historique Lausanne, Lausanne, du 27 avril au 8 octobre 2023.

Conférences et évènements publics : « Populations et frontières — lignes de fracture », salle du Conseil communal de Lausanne, 21 septembre 18h ; « Soirée littéraire kurdo-arméno-grec », Bibliothèque lausannoise de Chauderon, 7 octobre 2023, 13h ; « La Ville aujourd'hui : vivre ensemble et intégration », salle du Conseil communal de Lausanne, 12 octobre, 18h.

Défaite de l'opposition

Quelques réflexions suscitées par les élections en Turquie

Plus d'un mois s'est écoulé depuis les élections en Turquie et pourtant, les débats restent intenses. Étant donné que des élections locales sont également prévues pour mars 2024, ces dernier sont susceptibles de s'intensifier.

Deux camps que tout oppose

Lors des élections, deux grandes alliances opposaient deux principaux courants de pensée. D'un côté, il y avait celles et ceux qui étaient en faveur d'une modernisation du pays, tandis que de l'autre se trouvaient celles et ceux qui étaient sceptiques quant à cette idée, se considérant comme les gardien·ne·s d'un héritage. Les deux parties soulignaient l'importance cruciale de cette élection. L'Alliance nationale, menée par le CHP, prônait la restauration d'une société moderne, basée sur des institutions et des lois solides, reposant elles-mêmes sur un État de droit, le respect des libertés fondamentales et l'égalité devant la loi. En contraste, l'Alliance du Peuple, dirigée par l'AKP (le parti d'Erdoğan), aspirait à préserver un système conservateur et patriarcal, sous le slogan « National et Local » (*Yerli ve Milli*).

Ce message, véhiculé principalement par l'AKP, accusait l'opposition de ne pas être « nationale et locale ». Cette stratégie visait non seulement à capitaliser sur le nationalisme turc, mais avait également pour objectif principal de catégoriser certains individus en tant que « non nationaux et non locaux ». Dans cette rhétorique, « nous » fait référence aux Turcs/musulmans/sunnites/hommes, alors que celles et ceux qui remettent en question cette identité sont considéré·e·s comme autre.

Une opposition démocrate trop peu cohérente

L'opposition s'était engagée à mettre en place un régime démocratique parlementaire qui respecte pleinement les libertés fondamentales, l'égalité devant la loi et repose sur un État de droit. Cependant, elle n'a pas été en mesure de présenter d'arguments convaincants justifiant le changement qu'elle préconisait, faute de cohérence et de clarté dans sa vision. Il est difficile de croire en la sincérité du CHP qui prétend vouloir établir ces principes, mais refuse d'inclure le HDP (Parti démocratique des peuples, un parti de gauche prokurde) dans ses rangs sans justification rationelle.

Le courant nationaliste du CHP déteste effectivement le HDP. Le nationalisme turc marginalise le HDP qui a servi de voie de représentation politique pour la majorité des Kurdes pendant près de quarante ans. En plus de prendre cette direction, la large faction nationaliste du CHP cherche à gagner des points dans les sondages en critiquant les réfugié·e·s syrien·ne·s et afghan·e·s. Il faut reconnaître que le nationalisme, par sa nature, est en contradiction avec les principes de droits fondamentaux, d'État de droit et de démocratie, et ne peut y adhérer que de manière superficielle.

Une hostilité historique au CHP

Ainsi, pour comprendre pourquoi l'Alliance nationale, et principalement le CHP, a été défaite, il est essentiel d'examiner ses fondements. Le CHP a tenté de contrer la campagne de l'AKP, qui visait à marginaliser et presque diaboliser celles et ceux qui voteraient pour l'opposition, en adoptant un discours inclusif envers l'ensemble de la « nation turque », considérant tou·te·s les citoyen·ne·s, indépendamment de leur origine ou de leurs convictions, comme ayant des droits égaux, un nationalisme civique somme toute.

Mais il existe dans la société turque une hostilité enracinée envers le CHP. Cette hostilité trouve son origine dans les efforts modernisateurs de l'Empire ottoman, qui étaient perçus par certain·e·s musulman·e·s comme une menace à l'encontre de leur statut privilégié. Les réformes initiées par Mustafa Kemal après la fondation de la République turque ont exacerbé cette hostilité. Des politiciens tels qu'Erdoğan tirent avantage de cette division en l'exploitant pour asseoir leur pouvoir. Pour le CHP, une autocritique honnête et approfondie est nécessaire pour progresser et surmonter le « problème de modernisation » historique de la Turquie.

Une nécessaire adaptation

Ce pays et ses citoyen·ne·s devront inévitablement trouver comment s'adapter au monde contemporain qui exige des changements beaucoup plus vastes et rapides que la première révolution industrielle, à laquelle elles et ils ont réagi tardivement et peu contribué. Cela nécessitera de revoir les fondements sur lesquels se construit leur identité et de réévaluer comment elles et ils établissent des relations au sein de la société. Nous verrons sous peu si cette remise en question, qui aura un impact majeur dans le paysage politique en évolution, se fera à travers les canaux politiques traditionnels qui s'adaptent aux nouveaux défis, ou si elle empruntera de nouvelles voies en faveur d'un changement économique et d'une transformation sociale.

Rüştü Demirkaya

Une version longue de cet article est disponible sur notre site Internet.

Politique d'asile

Des réfugié·e·s pas comme les autres ?

Plus d'un an après le début de l'agression russe de l'Ukraine, le traitement des réfugié·e·s ukrainien·ne·s alimente toujours des discours aussi erronés que nauséabonds et nous questionne sur la politique d'asile menée par la Suisse.

« Si on bénéfice de l'aide sociale et qu'on roule en Porsche Cayenne, il y a une inégalité de traitement », « les personnes arrivées chez nous avaient un standing de vie équivalent, voire parfois plus élevé » ; on pourrait croire ces propos émaner d'un représentant peu éclairé de l'UDC. Il n'en est rien. Ces mots prononcés au « 19h30 » sont ceux de la ministre socialiste jurassienne et désormais candidate au Conseil des États Nathalie Barthoulot. Elle s'exprimait à propos de la décision des services sociaux de ne plus tolérer la détention d'une voiture par les réfugié·e·s ukrainien·ne·s bénéficiant de l'aide sociale. Indignes, d'autant plus de la part d'une élue de gauche, ces propos mettent bien davantage en lumière les limites des systèmes sociaux helvétiques que les supposés privilèges réservés aux exilé·e·s d'origine ukrainienne.

Des discours sans fondement

Alors qu'avant le début de l'agression russe, le salaire moyen en Ukraine n'atteignait pas les 300 francs par mois et que beaucoup des ressortissant·e·s de ce pays ont perdu emplois, logements et membres de leur famille, évoquer un train de vie similaire à la Suisse s'avère totalement hors-sol. Inutile de relever qu'avec de tels revenus, les conductrices·eurs de Porsche Cayenne ne constituent qu'une infime minorité de la population ukrainienne. Ce qu'omet et va jusqu'à nier Nathalie Barhoulot, c'est que les montants des prestations d'aide sociale accordés aux requérant·e·s d'asile (permis F, N et S) sont sensiblement inférieurs — jusqu'à 50% dans certains cantons — à ceux perçus par les personnes résidant en Suisse. Comble du ridicule, la nouvelle politique des services sociaux, à savoir la saisie et la vente des véhicules avec lesquels les Ukrainien·ne·s ont fui la guerre, s'est révélée être un véritable échec principalement parce que les véhicules en question n'avaient aucune valeur. La politique et les discours l'accompagnant n'auront qu'alimenté la stigmatisation et la xénophobie.

Inégalités entre exilé·e·s

Si inégalité de traitement il y a, c'est à l'égard des exilé·e·s provenant d'autres régions et pays du monde, ce dont les réfugié·e·s ukrainien·ne·s ne sont absolument pas responsables. Nous pensons ici notamment aux personnes qui ont fui la Syrie, l'Afghanistan, le Burundi, l'Érythrée ou encore la Somalie et qui n'ont pas eu « la chance » de se voir octroyer un permis S — de loin le meilleur statut, qui est attribué sans procédure d'asile, rend possible un regroupement familial, permet de voyager à l'étranger et autorise à travailler immédiatement — et qui tentent pourtant également d'échapper à des situations de guerre. Conjugué aux efforts exigés et à la solidarité de la société civile pour faciliter l'intégration des Ukrainien·ne·s, il est parfaitement concevable que cette politique exacerbe les rivalités entre communautés migratoires en créant un profond sentiment d'injustice.

Niveler par le haut

Si cette différence de traitement et les efforts consentis par la Suisse tendent à s'essouffler, le signal est assurément mauvais. C'est bel et bien un nivellement par le haut de la politique d'asile que la Suisse doit réaliser. À l'inverse de sa collègue de parti jurassienne, c'est la voie que semble vouloir emprunter Élisabeth Baume-Schneider en permettant aux jeunes Ukrainien·ne·s de poursuivre leur formation en Suisse une fois leur permis échu et surtout en désirant étendre l'octroi du permis S à d'autres populations. Pour rappel, sur les 4'861 demandes de protection déposées en 2021, seules 6 ont été acceptées par le Secrétariat d'État aux migrations. Alors que plusieurs dizaines de réfugié·e·s se noient quotidiennement au large des côtes méditerranéennes, la priorité devrait aller à la création de voies de fuites sûres. À l'image de la venue d'Ukrainien·ne·s, le transport d'exilé·e·s devrait être financé et sécurisé par la Suisse. Elles et ils devraient également avoir la possibilité de déposer une demande d'asile dans toutes les ambassades helvétiques comme c'était le cas avant 2012.

Léo Tinguely

Référendum populaire

Une nouvelle attaque de la droite contre le système de retraite

Devons-nous encore le rappeler, le passage à la retraite est souvent synonyme de précarité. En effet, les chiffres parlent d'eux-mêmes, 12,5 % des rentières·iers ont bénéficié en 2021 de prestations complémentaires, car les pensions ne suffisent plus pour vivre. De plus, le 2e pilier ne cesse de diminuer pour les travailleuses·eurs en raison de la diminution du taux de conversion notamment, ceci alors que les cotisations salariales aux caisses de pension ont augmenté. Ainsi, la nouvelle rente moyenne des hommes est inférieure de 230 francs par mois en comparaison avec celle de 2015.

Quand tout augmente…

Malgré cette situation préoccupante et en période où les taux d'intérêt, les primes maladie et l'inflation prennent l'ascenseur — pesant ainsi sur les prix de l'énergie, les loyers et des denrées alimentaires —, la majorité bourgeoise n'entend pas augmenter les rentes. En effet, elle a tout d'abord refusé d'entrer en matière sur l'initiative pour l'introduction d'une 13e rente AVS. Pire, elle a ensuite décidé d'une réforme du 2e pilier qui réduit encore davantage les rentes et donc le pouvoir d'achat. Ceci alors qu'il y avait un compromis sur la table âprement discuté entre les partenaires sociaux, un compromis qui aurait pu moderniser la LPP, stabiliser les rentes et améliorer immédiatement celles des travailleurs à temps partiel et des bas revenus avec l'introduction d'un mécanisme de répartition solidaire.

… la droite baisse les rentes

Disons les choses clairement, le projet LPP21 tel qu'accepté par la majorité bourgeoise est un nouvel affront envers les travailleuses·eurs. Cette nouvelle pseudo-réforme aurait l'effet de réduire les pensions jusqu'à 15%, ce qui peut représenter une diminution de rente jusqu'à 270 francs par mois.

Après avoir augmenté l'âge de la retraite pour les femmes avec AVS21 — avec l'hypocrisie d'affirmer vouloir tendre à l'égalité —, ce sont une fois de plus elles qui passeront à la caisse. En donnant l'illusion que les rentes seraient améliorées pour les personnes à très bas revenus et les personnes travaillant à temps partiel, cette amélioration se ferait au prix de cotisations très élevées. Et on le sait bien, ce sont majoritairement des femmes qui en feront les frais. La droite maintient son adage : payer plus pour une rente moins élevée. De plus, les personnes à la retraite ne verront pas leur revenu net augmenter au passage à la retraite, car elles continueront à dépendre des prestations complémentaires. En voulant « protéger » la génération de transition contre la baisse prévue du taux de reconversion sur une durée de 15 ans, on pénalise cette fois encore les assuré·e·s à bas revenus et donc avec de faibles rentes, qui verront leurs prestations complémentaires diminuer, car les suppléments de rentes leur seront imputés. En revanche, pour les revenus supérieurs à 150'000 francs, à l'opposé du spectre, ils seront épargnés par ces baisses.

Le système actuel LPP n'est déjà pas satisfaisant. Il n'a rien de solidaire et pénalise un trop grand nombre de travailleuses·eurs, c'est pourquoi le démanteler une fois de plus est tout simplement inacceptable.

Martine Docourt

Le dossier du numéro 181 de **Pages de gauche** ***publié à l'automne 2021 avait été consacré aux caisses de pension helvétiques. Il est désormais disponible en libre accès sur notre site Internet.***

LE POING

Le CETIM (Centre Europe-Tiers Monde) a organisé le 20 juin une conférence sur l'Ukraine avec Jacques Baud, conspirationniste poutinien notoire et ex-agent secret suisse, et Michel Collon, abonné des prises de position absurdes fleurant toujours bon l'extrême droite. Peut-être que le CETIM pourrait procéder pour l'Ukraine comme avec d'autres sujets, en invitant des gens qui y comprennent quelque chose ?

LA ROSE

Face à l'attitude scandaleuse de la droite parlementaire à la suite des accusations de sexisme et de harcèlement au sein du Grand Conseil vaudois, *Pages de gauche* décerne sa rose et son soutien inconditionnel à **Elodie Lopez (EàG) comme à toutes les députées** qui continuent de subir un *backlash* médiatique important alors qu'elles dénoncent à juste titre les comportements inacceptables de leurs collègues masculins.

LE CASSE-NOIX

Voulant certainement bien faire, la **Jeunesse socialiste suisse et les Vert·e·s lausannois·es** ont listé les actions que les hommes solidaires pouvaient entreprendre pour soutenir la Grève féministe. Si la plupart des propositions tombaient sous le sens, ces deux organisations de gauche ont encouragé ces Messieurs à remplacer leurs collègues féminines grévistes et donc à se transformer en briseurs de grève…

Italie

Berlusconi est décédé, mais le berlusconisme mourra-t-il jamais?

En Italie, il existe une expression qui est entrée depuis les années 1990 dans la langage courant: le berlusconisme. Né pour définir un esprit entrepreneurial et libéral, il incarnait le rêve d'une Italie qui pouvait être riche et rencontrer le succès. Le berlusconisme est vite devenu un fait social modelant la politique italienne et les citoyen·ne·s italien·ne·s. Le berlusconisme est cependant rapidement devenu synonyme de culture de l'ignorance, du sexisme, de l'arrivisme, de la valorisation de la loi du plus fort et de la définition de la politique en tant qu'espace au sein duquel le bien collectif est confondu avec la richesse et la puissance de quelques-uns. Le berlusconisme est de fait l'éloge de l'immoralité.

La démagogie, comme principal legs

Le 12 juin, Silvio Berlusconi est enfin décédé à l'âge de 86 ans, mais le berlusconisme mourra-t-il, lui, jamais? Berlusconi a sans doute été l'un des hommes les plus influents de la République italienne d'après-guerre et une partie de son triste héritage est sûrement encore à découvrir. Quatre fois président du Conseil des ministres (de 1994 à 1995, de 2001 à 2006 et de 2008 à 2011), Berlusconi est le politicien italien qui a le plus occupé depuis la Seconde Guerre mondiale le siège du chef du gouvernement italien. Depuis 1861, il est seulement devancé par Mussolini. Malgré un patrimoine qui selon Forbes dépasserait les 6 milliards d'euros, son plus important héritage pourrait toutefois être le tournant culturel qu'il a imposé à la société italienne.

En se présentant comme l'homme qui exprimait librement des opinions à l'apparence subversive, Berlusconi a profondément modulé le discours politique. La rhétorique a cessé d'être éloquente pour laisser place à un lexique populaire qui lui a permis d'apparaître accessible. Il a été en cela le pionnier de la création de la dictature imaginaire du politiquement correct. Rappelons les nombreux tristes épisodes où il a prétendu bouleverser un système de censure imaginé, en avançant des blagues racistes ou sexistes. Les nombreuses chaînes de télévision qu'il possède ont elles-mêmes adopté un lexique vulgaire en repoussant ici également les limites du socialement acceptable.

Dès son entrée en politique dans les années 1990, Berlusconi en a aussi très profondément modifié les règles, en personnifiant à outrance la vie civique. Pendant des décennies on a cessé de parler de la chose publique pour parler de la personne, de Berlusconi et de ses blagues. Préfigurant largement Trump, les juges n'étaient, pour Berlusconi, plus des magistrat·e·s, mais des inquisitrices·eurs politiques (des « communistes » dans la majorité des cas) se liguant contre sa personne.

Un tournant socio-culturel

Il n'est d'ailleurs pas si étonnant que Berlusconi ait eu autant de succès et d'influence si l'on considère le contexte qui l'a vu entrer en politique. Au début des années 1990, le plus gros scandale de corruption de l'histoire italienne (l'opération « Mains propres ») a vu l'ensemble de la classe politique être mise en cause. Au milieu de la confusion et au moment où les repères moraux s'effondraient les uns après les autres, Berlusconi a su proposer une société prétendument sans valeurs morales. Le berlusconisme a cependant bouleversé de nombreux principes: l'enrichissement personnel au détriment de la justice et du partage équitable des ressources, le démantèlement lent et inexorable de l'éducation et de l'hôpital publics au profit d'écoles et d'hôpitaux privés ou encore la téléréalité en lieu et place du débat et de la culture.

Un marchepied du fascisme?

Si le poids politique de Forza Italia (le parti taillé pour la personne de Berlusconi et l'ayant porté plusieurs fois au pouvoir) semble désormais moindre (selon les derniers sondages, il se situerait autour du 8%), l'influence culturelle du berlusconisme ne doit pas pour autant être sous-estimée. Un signe très clair de cette tendance peut être décelé dans la réticence générale, observable dès les premières heures ayant suivi son décès, à condamner le parcours d'un homme qui a commis d'innombrables délits et soutenu les pires dictateurs. Rappelons que Berlusconi aura toujours été fier de ses amitiés entre autres avec Poutine et Erdoğan, et été condamné notamment pour prostitution de mineure.

En proclamant un jour de deuil national, la Deuxième République italienne pleure son tortionnaire. Le gouvernement d'extrême droite qui la dirige actuellement est d'ailleurs le fruit d'au moins deux décennies de démantèlement progressif, auquel Berlusconi a pris une part très active, de l'État de droit et républicain fondé sur les ruines du fascisme. Si ce trépas aura enfin débarrassé le peuple italien d'un odieux dirigeant, la vie civique du pays demeure façonnée par le tournant socio-culturel que représente le berlusconisme et le risque fasciste se fait toujours plus pressant.

Emma Sofia Lunghi

PAGES DE GAUCHE

Le dossier

Casser les frontières du handicap

Tout comme la race ou le genre, le handicap est un rapport social qui structure autant qu'il hiérarchise les relations entre individus ou groupes de personnes. Si Pages de gauche *consacre très régulièrement des lignes aux deux premiers rapports précités, c'est beaucoup plus rarement le cas de la question du handicap. En limitant nos recherches aux derniers numéros, nous ne pourrions que mentionner un très bel entretien sur la langue des signes — qui préfigurait en quelque sorte déjà ce présent dossier — réalisé avec une membre de la Fédération suisse des sourds dans le cadre du dossier du numéro 185 dédié à la langue.*

Le choix de la rédaction de se pencher plus longuement sur la thématique du handicap doit — il est nécessaire de le souligner — beaucoup au mouvement féministe suisse. Depuis désormais plusieurs années — comme l'exemplifient bien l'interview de Gwendoline (p. 10-11) et l'article de Léonore Vuissoz (p. 14-15) —, le féminisme helvétique a pris à bras le corps la question du handicap. Par exemple, jamais le mouvement syndical ne s'est jusqu'à maintenant autant interrogé sur la question.

Si les collectivités publiques doivent bien évidemment endosser un rôle moteur dans l'intégration des personnes en situation de handicap — comme l'interview de Cyril Mizrahi (p. 16-17) au sujet de l'école et des droits politiques ou celle de David Payot et de David Rodriguez (p. 13) en ce qui concerne la ville de Lausanne le démontrent —, la gauche devrait, elle aussi, revoir nombre de ses pratiques à l'aune de l'inclusivité. Trop souvent des évènements organisés par cette dernière ne sont pas suffisamment accessibles aux personnes touchées par certaines catégories de handicap en raison de locaux inaccessibles, de discours non signés ou de documents qui ne sont pas envoyés suffisamment à l'avance pour pouvoir être consultés par des lecteurs informatiques. Ces réflexions peuvent également s'appliquer au journal que vous tenez en ce moment même dans vos mains. Si ce dossier parvenait à faire avancer la cause de l'inclusivité de la gauche, l'un de ses principaux objectifs serait atteint.

« Être une femme en situation de handicap, c'est une double peine »

Concernée par le handicap depuis son adolescence, Gwendoline est art-thérapeute. Au travers de son parcours, entre rage militante et expériences multiples de discrimination, elle témoigne de son vécu comme l'une des milliers de femmes en situation de handicap en Suisse.

DOSSIER ***À quand remonte votre diagnostic ?***

J'ai commencé à avoir des problèmes de santé vers l'âge de 11 ans. Au départ, les médecins pensaient que c'étaient des douleurs de croissance. Ensuite, comme j'avais quelques difficultés sociales, notamment du harcèlement scolaire, ils ont dit que je somatisais. Il y a encore plein de préjugés sur la douleur chez les jeunes, notamment les adolescentes chez qui on estime que c'est normal de se sentir mal dans son corps avec la puberté, donc la souffrance physique est ignorée. Pendant une dizaine d'années, cela a été une vraie descente aux enfers parce que j'ai été en chaise roulante sans vraiment savoir pourquoi. En fait, il y a tellement de stigmatisation sur la santé mentale que tant que le mot « dépression » était inscrit dans mon dossier suite à une erreur médicale, je n'ai pas été prise au sérieux pour mes problématiques physiques. Et puis j'ai eu un premier diagnostic, celui de la maladie de Lyme, qui est venue compliquer les choses parce que les médecins associaient tous mes symptômes et mes difficultés avec cette maladie. C'est seulement vers l'âge de 20 ans que j'ai pu aller voir un·e rhumatologue, qui a pu poser le bon diagnostic et me prescrire un traitement adapté.

Quelle a été votre expérience de la chaise roulante ?

J'ai un rapport assez ambigu à mes 8 ans en chaise roulante. Une de mes plus grandes souffrances était d'avoir cette sensation d'être réduite à mon handicap. Dans la rue, les passant·e·s ne me voyaient pas vraiment *moi*, elles et ils voyaient ma chaise et c'est tout. C'est très déshumanisant. Les gens viennent souvent te parler, et quand ils le font, ils te regardent forcément de haut. Ça n'a l'air de rien, mais inconsciemment ça s'imprègne très vite négativement dans l'estime de soi. Et c'est sans compter l'inaccessibilité des lieux publics. Les personnes valides peuvent oublier qu'il y a trois marches pour monter dans un immeuble, moi pas et c'est souvent un gouffre qui nous isole géographiquement mais aussi socialement. Rien n'est adapté, pas même nos fauteuils. À l'époque, j'avais un petit scooter médical pour mes déplacements, mais il n'était pas possible de l'utiliser sous la pluie. Ça veut dire quoi, que dès qu'il se met à pleuvoir, je dois rester chez moi et ne voir personne ? Alors je me retrouvais à être très dépendante des autres, à dire merci jusqu'à 50 fois par jour, parce que j'ai besoin d'aide pour ouvrir une porte ou pour attraper un article au supermarché. Même quand je n'en avais pas envie ou besoin, certain·e·s venaient m'aider spontanément cela m'enfermait beaucoup dans le sentiment que sans le bon vouloir des gens, je n'existais pas vraiment.

Le plus dur à l'époque c'était d'être en couple ; tout le monde disait à quel point j'avais de la chance que cette personne valide reste à mes côtés. C'était tellement dégradant d'avoir cette impression d'être redevable envers mon entourage et qu'on ne pense pas qu'on puisse s'intéresser à moi au-delà du handicap. Si les rôles de genre avaient été inversés, je ne pense pas que les gens se seraient permis autant de remarques. Ça ne choque personne de voir une femme s'occuper de son conjoint malade, mais dans mon cas, ça dérangeait. Être une femme en situation de handicap, c'est une double peine. Actuellement, je suis enceinte et je redoute déjà certaines situations, où ma maternité pourrait être mal perçue parce que j'ai un handicap.

Comment ce changement s'est-il traduit dans vos déplacements ?

Paradoxalement, la chaise roulante est tellement visible qu'elle protège parfois de commentaires intrusifs sur la maladie. On va moins remettre en question ton handicap même si cela ne reste pas facile. Le regard des autres on ne peut pas y échapper surtout quand on est une femme jeune. Le passage de la chaise roulante à la station debout n'a pas été évident, car l'attitude des proches ou d'inconnu·e·s dans la rue face à mon handicap a changé. D'un coup, il était devenu invisible et incompris, alors que la maladie n'a pas disparu. C'est un réapprentissage à faire, mais je ne dis pas qu'avec la chaise c'était mieux, juste différent. Aujourd'hui, c'est beaucoup plus facile de me déplacer, de rencontrer des gens, de réseauter. Peu de monde comprend dans quel isolement nous sommes. J'ai quand même essayé d'exister, j'ai fait des études, mais je ne pouvais pas accompagner facilement mes ami·e·s dans leurs sorties. Pourtant j'étais très mobile et active en chaise roulante, j'ai énormément pris le train et voyagé, mais c'est incomparable aux opportunités et possibilités qui s'offrent à moi depuis que je ne suis plus en chaise.

Comment en êtes-vous venue à l'art-thérapie ?

J'ai découvert l'art-thérapie pendant l'une de mes hospitalisations et je me suis rendu compte que c'était ce que je voulais faire de ma vie. À la base, j'avais uniquement une allocation pour impotente et l'AI n'entrait pas en matière. Mes parents ont dû d'ailleurs me payer mon premier fauteuil. Du moment que j'ai eu un diagnostic clair, un soutien m'a été accordé pendant mes études, à condition que lesdites études soient « rentables », ce qui excluait l'art-thérapie. J'ai donc suivi la formation acceptée par l'AI, en payant et en suivant

mes études d'art-thérapeute à côté. Ça n'a pas été facile. L'AI est une assurance, elle a donc des critères dans son soutien à la réorientation, néanmoins ce système limite le droit à l'autodétermination pour de nombreuses personnes en situation de handicap.

Cette situation crée un handicap dans le handicap ; cela enferme dans certains métiers face à des personnes plus privilégiées qui ont la possibilité de changer de voie plus facilement et de continuer à s'épanouir dans leurs activités. Aujourd'hui, je vis de mon métier d'art-thérapeute et je suis mandatée notamment par l'AI pour aider d'autres personnes à retrouver un chemin et une réinsertion socioprofessionnelle, souvent dans le cadre de parcours proches du mien.

Selon vous, comment s'exprime le sexisme dans les milieux du handicap ?

Je pense que c'est un cumul de plein de choses. Rien que dans l'allocation pour impotent·e·s, les normes ne sont pas les mêmes entre les femmes et les hommes. Dans les rentes masculines, le coût du rasage quotidien est pris en compte, alors qu'il ne l'est pas toujours chez les femmes. *Idem* pour les produits d'hygiène menstruelle alors qu'ils sont essentiels. On sent vraiment que ce sont des hommes valides qui prennent ce genre de décision dans leurs bureaux sans vraiment se rendre compte de la réalité du terrain. En tout cas ça me questionne pas mal sur les attentes et les normes sociales envers les femmes en situation de handicap et qui ne sont jamais vraiment prises en compte par qui que ce soit.

Et dans les milieux militants ?

Je vois de plus en plus de prises de position inclusives, avec des manifestations ou cortèges plus accessibles et c'est super. Mais on est énormément à ne pas pouvoir descendre dans la rue et faire entendre notre voix, parce que la rue n'est simplement pas adaptée. C'est dangereux et cela continue de nous exclure alors qu'il y a d'autres formes de militantisme qui pourraient être plus accessibles. Pourtant, mettre de l'énergie pour rendre le militantisme plus inclusif aux minorités ce n'est pas de l'énergie perdue pour nos combats, au contraire. Quand j'étais plus active dans les milieux féministes il y a une dizaine d'années, la question du handicap et du corps en général n'était pas très souvent traitée. À mon avis, il n'y avait pas assez de revendications concrètes sur le validisme, ou la grossophobie. C'était assez mal perçu d'en parler, je me souviens même de plusieurs femmes valides qui me disaient que j'exagérais mes difficultés à trouver un emploi à cause du handicap. À l'inverse, dans les milieux militants en lien avec le handicap, la parole était surtout donnée aux hommes qui avaient d'autres revendications que les miennes donc d'un point de vue intersectionnel j'étais vraiment peu comprise ou visible.

Encore aujourd'hui, les personnes en situation de handicap n'ont pas les mêmes droits que les autres en Suisse. Rien que le système de vote n'est pas inclusif, si on n'avait accès au vote électronique plus de personnes pourraient voter facilement. Je rappelle aussi que le droit à l'épanouissement affectif et sexuel des personnes en situation de handicap mental ne date que de 2015. De plus, si tu es bénéficiaire d'une rente AI et que tu te maries, tu as des risques de perdre ta rente et de te précariser davantage en te rendant dépendant·e de ta ou ton conjoint·e. C'est sûr que cela enferme encore certaines femmes dans des relations violentes parce qu'elles ont beaucoup à perdre en divorçant et c'est selon moi un énorme problème. *Idem* pour le système de proche aidant·e, je pense qu'on devrait avoir des solutions mises en place pour arrêter d'entretenir aussi activement l'idée qu'une personne en situation de handicap doit peser économiquement sur la famille. Moi-même je crains de perdre mon autonomie si je me marie. Il reste encore du chemin pour sortir de cette fétichisation des personnes en situation de handicap, qui seraient faibles, dépendantes et fragiles.

Propos recueillis par Léonore Vuissoz

Revendiquer ses droits avec un handicap

La Suisse s'était donné un délai de 20 ans pour mettre en œuvre la loi pour l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées, censée améliorer entre autres l'accessibilité et la mobilité personnelle et donc l'autonomie de 22% de sa population. Deux décennies plus tard, le constat est brutal : les barrières qui handicapent sont toujours là !

DOSSIER En mars 2022, le Comité des droits des personnes handicapées a publié son rapport initial sur l'application de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) de l'ONU, ratifiée par la Suisse en 2014. Le résultat est consternant. Un seul article mentionne quatre aspects positifs, tandis que la soixantaine d'articles suivants s'attardent sur les manquements, sobrement nommés « sujets de préoccupation », agrémentés de nombreuses recommandations appuyées, notamment par celle de ratifier le Protocole facultatif se rapportant à la Convention. Ce n'est pas anodin, car cet outil permettrait de dénoncer des situations injustes à la CDPH.

La mobilisation se met en marche

Les associations faîtières et organisations suisses œuvrant pour les droits des personnes en situation de handicap sont en effervescence depuis une année pour dénoncer la situation intolérable dans laquelle se trouve près d'un quart de la population suisse, porteuse d'un handicap. En clair, les lois doivent être adaptées à tous les niveaux (fédéral, cantonal, communal), épurées des termes dépréciatifs comme « invalides » et « impotents » pour les remplacer par des formules respectant la dignité des personnes handicapées.

La représentativité ou l'auto-représentation des personnes en situation de handicap en politique pose également problème avec le nombre marginal d'élu·e·s dans les exécutifs et les législatifs, aucunement représentatif des 1,7 million de personnes en situation de handicap que compte notre pays.

Une session parlementaire remarquable

Face à ce constat et sous l'impulsion de Pro Infirmis, la première session parlementaire des personnes handicapées s'est tenue le 24 mars 2023 dans la Chambre basse où siège habituellement le Conseil national. 44 élu·e·s représentant les 22% de la population en situation de handicap ont investi ce lieu le temps d'un après-midi. J'ai eu l'honneur de compter parmi ces 44 parlementaires d'un jour.

Grâce au travail important effectué en amont par Christian Lohr, Conseiller national et Président de la session, de son comité, sans oublier celui de tou·te·s les participant·e·s, une résolution sur le thème de la participation et des droits politiques a pu être débattue, amendée et finalement adoptée.

Que de conviction, d'engagement, de volonté de faire bouger les lignes de la part de toutes et tous, particulièrement dans les interventions fortes et poignantes emplies de revendications légitimes pour défendre les amendements. Que d'émotions lorsque la résolution a été adoptée. Des gradins est arrivé un tonnerre d'applaudissements, longs et nourris, des plus de 300 spectatrices et spectateurs qui y avaient pris place. J'ai vraiment été très émue par cette volonté commune qui s'exprimait de manière si bruyante d'aller de l'avant ensemble.

L'inclusion c'est maintenant !

Et c'est peut-être là la clé pour que les choses bougent enfin. Il faut se manifester, sortir du bois, arrêter de rester dans la case « handicapé·e ». Partager au monde nos capacités, nos compétences. À force de parler de handicapé·e·s, on en oublie que nous sommes capables. Nous rendre visibles dans toute notre diversité et dénoncer les obstacles visibles et invisibles qui se dressent en travers du chemin renforçant encore les handicaps.

Faire bouger les lignes, c'est éduquer, sensibiliser le grand-public, les autorités politiques et judiciaires, c'est adapter, modifier, adopter des lois qui respectent la dignité de chacune et chacun pour réaliser enfin les engagements envers l'ONU, envers les citoyennes et les citoyens handicapé·e·s.

Le 10 mai 2023, une grande manifestation s'est tenue sur la Place fédérale pour récolter des signatures en faveur de l'Initiative pour l'inclusion qui demande l'égalité, la participation, l'autodétermination et une assistance pour les personnes avec handicap. L'occasion également de présenter les 11 candidat·e·s en situation de handicap en lice pour le Conseil national en 2023, soutenu·e·s par Pro Infirmis. Nous sommes tout·e·s motivé·e·s pour faire entendre nos voix et celles de nos pairs au Conseil national dès cet automne.

Nicole Tille
Membre de l'exécutif de Châtel-Saint-Denis et candidate au Conseil national pour le PS Fribourg

Pour signer l'initiave pour l'inclusion : www.initiative-inclusion.ch

Accessibilité universelle : « Trouver le plus petit dénominateur commun »

Depuis la dernière législature, la ville de Lausanne s'est dotée d'un poste de coordinateur en matière d'accessibilité universelle dans le but de passer à la vitesse supérieure dans ce domaine. Entretien avec le municipal popiste David Payot (DP) et David Rodriguez (DR), le coordinateur en question.

DOSSIER ***Quelle définition donnez-vous de l'accessibilité universelle ?***

DP : Le handicap est global et recoupe une atteinte fonctionnelle avec une interaction avec l'environnement qui amène à un impact social. Cette dualité fait que le handicap n'est pas simplement une donnée physique. Il n'est pas uniquement moteur, il peut être sensoriel, psychique ou mental. Cela oblige à considérer les handicaps dans toute leur diversité afin d'éviter ou de limiter leur impact social en termes d'inclusion. Du point de vue de l'administration, c'est une question qui nécessite l'attention de tout le personnel de la ville et de tous les services offrant des prestations au public.

DR : La définition du public cible est très large. En plus de la diversité des handicaps décrits par David Payot, il y a aussi le plurihandicap, les maladies dégénératives ou les troubles dys (dyslexie, dyscalculie, etc..), qui ne disparaissent pas après la scolarité obligatoire. Des personnes par exemple en surpoids ou les seniors font aussi partie du public visé.

DP : De plus, les mesures s'adressant aux personnes en situation de handicap bénéficient largement au reste de la population. Énormément de personnes ont à un moment ou un autre des handicaps. Il suffit de se retrouver avec un·e enfant dans une poussette pour se voir limiter dans ses déplacements, ou d'avoir des manques d'attention pour bénéficier de mesures prises en faveur des personnes malvoyantes. Ces politiques publiques s'inscrivent dans une volonté des villes de s'adresser à la population dans toute sa diversité. La caricature du citoyen·ne sans handicap, adulte et en emploi qui utilise les espaces publics pour se rendre de son lieu de vie à son lieu de travail n'a jamais été la norme. La diversité d'usage et de besoin des espaces publics est réelle et fait écho aux réflexions en matière de genre ou des droits de l'enfant.

Dans cette optique, la question de l'accessibilité universelle n'est donc pas uniquement liée à la question du handicap ?

DP : Elle rejoint des enjeux beaucoup plus larges. Des services publics universels doivent s'adresser à tous les publics et ne doivent pas exiger au public de se conformer à un standard donné.

DR : Il s'agit de trouver le plus petit dénominateur commun de ce qui sert au plus grand nombre. La simplification des phrases pour inscrire ses enfants à l'école par exemple aide tout le monde, en particulier les allophones ou les personnes dyslexiques.

Quelle forme prennent les politiques publiques d'accessibilité ? Sont-elles restreintes à des questions architecturales ?

DR : Le plus important demeure la formation. Les personnels de la ville doivent saisir le sens de ces mesures d'accessibilité. On a construit des formations à visée régionale liée à l'accueil des usagères·ers, mais aussi à la rédaction accessible (police, espacements, etc.). Pour l'instant, ces formations rencontrent un véritable succès. L'objectif est que l'accessibilité universelle soit prise en compte dès la naissance d'un projet, d'où le besoin d'outiller le personnel administratif.

DP : Concernant les infrastructures, une partie appartient aux collectivités publiques, mais la majorité de celles-ci sont privées. On n'a pas systématiquement un moyen d'action pour améliorer leur accessibilité hormis lors de leurs transformations. Du point de vue de la ville, l'inventaire de l'accessibilité des infrastructures publiques nous permet d'identifier les enjeux et de les régler, puis de fournir les informations d'accessibilité aux personnes concernées pour qu'elles s'adaptent en amont.

DR : Renseigner l'inaccessibilité (monter en haut de la cathédrale) est déjà une mesure d'accessibilité, car elle empêche des situations délicates pour toutes les parties lorsqu'elles se retrouvent en face de l'inaccessibilité. Dans la même veine, on ajoute dans les formulaires d'inscription aux événements de la ville un numéro de contact pour les besoins spécifiques dans le but de mettre en place en amont les bonnes mesures d'accessibilité.

Quels sont les liens entre la ville de Lausanne et les associations compétentes sur le sujet ?

DR : Une commission de l'accessibilité universelle réunit les plus grandes associations régionales qu'on consulte et qui nous aident aussi sur ces questions. Mais la majorité des échanges se font au niveau bilatéral.

Propos recueillis par Bertil Munk et Joakim Martins

Travail et handicap : des inégalités toujours présentes

DOSSIER Encore aujourd'hui, il est difficile d'allier travail et handicap ; que l'on soit directement concerné·e par le handicap, proche-aidant·e ou travailleuse·eur dans le domaine du care, des inégalités subsistent et continuent de précariser les plus vulnérables. Tour d'horizon de la thématique en Suisse.

Une division du travail problématique dans les soins

Ce n'est plus un secret pour personne : les métiers des soins et du *care* de façon générale sont lourdement frappés par une dynamique de genre qui reproduit des inégalités au sein-même des professions en lien avec le handicap. Au quotidien, ce sont surtout des femmes qui s'occupent des personnes nécessitant des soins réguliers : aide-soignante, infirmière, assistante socio-éducative, ergothérapeute, auxiliaire de vie, etc. Que des professions « au féminin », dans des positions subordonnées, où le prestige comme le salaire sont moindres en comparaison à d'autres secteurs de la santé dominés par les hommes, notamment dans les postes à responsabilité.

Encore trop largement associées au travail du *care*, les femmes sont toujours perçues comme « naturellement » plus enclines à s'occuper des autres, ce qui influence directement la division du travail, mais aussi la valorisation économique des professions dites féminines. Au-delà du genre, il y a également la classe sociale et l'origine extra-européenne des travailleuses qui les précarisent davantage et les surexposent aux discriminations dans leur environnement professionnel. C'est le cas notamment des travailleuses racisées, qui sont surreprésentées dans les métiers du nettoyage et de l'entretien, essentiels dans le domaine médical, mais vraiment peu valorisés voire stigmatisés par les autres corps de métiers. Sous-payées et invisibilisées, il n'est pas étonnant que les professionnelles de la santé, du social ou de l'éducation soient à bout de souffle selon de nombreux sondages nationaux. Encore tabou, l'épuisement professionnel concerne pourtant bien ces trois milieux, notamment avec les horaires irréguliers, la pression et l'isolement qui se sont renforcés depuis 2020 et la pandémie de Covid-19.

Dans les établissements médico-sociaux (EMS) comme les hôpitaux, la menace de pénurie de personnel qualifié et le grand *turnover* lié aux *burn-out* et aux conditions de travail précaires se font ressentir sur la satisfaction professionnelle, mais aussi la prise en charge des bénéficiaires. Une fois de plus, ce sont les métiers dits « féminins » qui sont les plus concernés par ces difficultés et un manque de reconnaissance sociale comme économique poussant les travailleuses vers la sortie. Pour les patient·e·s les plus vulnérables, comme les personnes en situation de handicap, les conséquences directes de ces inégalités professionnelles sont désastreuses, avec des délais de prise en charge plus importants faute de personnel, une diminution de la qualité des soins, et des coûts de la santé en augmentation pouvant peser durement sur leur bien-être et celui de leur famille. Sans soutien suffisant du système de santé, certaines personnes de l'entourage vont alors endosser le rôle de proche-aidant·e·s, souvent par nécessité et ce malgré l'exercice préalable d'une activité professionnelle.

Proches aidant·e·s et travail non rémunéré

À l'échelle nationale, l'OFS estime qu'environ une personne sur quatre est proche-aidante ; c'est-à-dire qu'elle se consacre à soutenir un·e proche dans ses activités quotidiennes au moins une fois par semaine et souvent bien plus. Un travail qui commence d'ailleurs très tôt pour la plupart puisque 8% des concerné·e·s ont entre 10 et 15 ans selon l'Association suisse des proches-aidants. Chaque année, cela représenterait plus de 2,3 milliards d'heures de travail

non rémunérées, investies dans un domaine qui n'est ni reconnu ni encadré à juste titre par la Confédération. Si l'on convertit cette valeur-temps en argent, cela correspond à 80 milliards de francs suisses qui ne sont pas justement reversés aux personnes qui s'investissent dans le soin de leur entourage vieillissant ou malade, et cela sans même compter les heures consacrées aux travaux domestiques et aux tâches d'encadrement des enfants qui s'ajoutent à la balance. En 2020, au plus fort de la crise du Covid19, c'étaient au total plus de 9,8 milliards d'heures consacrées au travail du *care* non rémunéré, soit plus de 434,2 milliards de francs suisses.

Une situation d'autant plus inacceptable quand on connait les risques financiers, sociaux et juridiques encourus par toutes les personnes qui sont obligées d'arrêter leur activité lucrative ou de baisser leur pourcentage parce qu'elles effectuent ce travail du *care* non rémunéré. Comme dans tous les domaines du care, ce sont d'ailleurs les femmes qui sont très majoritairement touchées par ces inégalités, le milieu du handicap ne dérogeant pas à la violence du sexisme institutionnel et à une mauvaise répartition de la charge domestique ou parentale. En tant que proche-aidant·e, les aides financières ou psychologiques sont d'ailleurs encore peu développées et difficiles à obtenir. Mis sur pied seulement en 2021, le congé fédéral pour proche-aidant·e·s octroie trois jours de congés payés par cas et jusqu'à dix jours maximums par année, ce qui ne permet vraiment pas de compenser la perte salariale et l'épuisement liés à l'activité. Un congé payé de longue durée pour les parents d'un enfant très malade est possible seulement dans certaines situations spécifiques, mais il est également loin de couvrir les besoins quotidiens des familles concernées qui n'ont pas toujours la possibilité d'aménager leur temps de travail ou d'obtenir ce congé face à un employeur peu compréhensif. Comme souvent, ce sont les mères ou les épouses qui vont alors baisser leur pourcentage de travail pour combler les difficultés familiales et s'occuper de leurs proches malades, renonçant parfois à leur indépendance financière faute d'autres solutions et s'exposant à la précarité en cas de séparation avec leur partenaire.

Le handicap, nom féminin

Travail du *care* rémunéré ou non, ce sont les femmes qui s'occupent majoritairement des personnes en situation de handicap pour une valorisation financière catastrophique. L'absence d'encadrement ou de protection juridique des proches-aidant·e·s jusqu'en 2021 témoigne à quel point le travail féminin gratuit va encore de soi comme quelque chose de naturel et d'acquis. Une double peine pour les personnes en situation de handicap qui sont les premières victimes d'un système de *care* sexiste où leurs besoins ne peuvent pas être entièrement pris en compte faute de moyen et d'argent alloués à un milieu professionnel dit féminin.

Du côté des personnes concernées, les femmes et les hommes ne sont pas égales·aux face au handicap. En effet, en Suisse il y a plus de femmes (25,6%) avec un handicap que d'hommes (18,2%). De plus, elles sont moins nombreuses à travailler (68%) que les hommes avec un handicap (78%) ou les femmes sans handicap (83%) selon l'OFS. Elles constituent donc une population particulièrement vulnérable et précaire, surexposée aux inégalités salariales et aux violences de genre. À l'intersection du sexisme et du validisme, mais aussi du racisme, le handicap dans sa pluralité possède une composante de genre qu'il est nécessaire de visibiliser, tant du point de vue des personnes concernées, leurs familles que des professionnel·le·s de la santé. En l'absence d'une meilleure reconnaissance des métiers du *care,* mais aussi d'un développement des offres de soin et d'accompagnement pour les personnes en situation de handicap, des millions de ménages et de travailleuses·eurs, mais surtout des femmes continueront de s'épuiser. Mais alors que l'Assurance-invalidité (AI) vient de changer récemment en début d'année 2023 les modalités de remboursement de plusieurs prestations essentielles destinées aux enfants (voir notre article p. 20), obligeant maintenant plusieurs familles à payer de leur poche des moyens auxiliaires parfois très coûteux, il y a de quoi s'interroger sur le rôle de l'État dans la reproduction des inégalités de genre et de santé.

Léonore Vuissoz

Garantir la citoyenneté

Depuis le vote du 29 novembre 2020, le canton de Genève a été pionnier dans l'extension de l'accès aux droits politiques pour les personnes atteintes d'un handicap. Nous nous sommes entretenus avec Cyril Mizrahi, avocat, député socialiste et militant engagé dans cette cause de longue date, pour comprendre l'importance de ce vote et des autres projets qui lui sont liés, notamment en matière d'école inclusive.

DOSSIER ***Quelle a été l'évolution de l'accès aux droits politiques dans le canton de Genève ?***

Ce débat avait été lancé bien avant le vote de 2020 qui a permis de rendre leurs droits politiques aux personnes sous curatelle de portée générale.

C'est au sein de la constituante, entre 2008 et 2012, que cette question a été initialement soulevée par Thierry Tanquerel. Il souhaitait mettre fin à cette privation des droits politiques. Pour lui et pour le groupe PS qui soutenait son initiative, l'argument principal était que les personnes qui ne peuvent pas exercer leurs droits ne le feraient de toute manière pas.

Le compromis trouvé avec la droite à la constituante consistait à confier à la justice les décisions de retrait des droits politiques au cas par cas. Il s'agissait alors de s'inscrire dans la logique dite du « sur mesure » de l'introduction de la nouvelle législation fédérale sur la protection de l'adulte, qui a remplacé en 2013 l'ancien droit des tutelles. Le résultat de ce compromis s'est hélas avéré catastrophique, car l'évaluation de la capacité de discernement en matière de droits politiques s'est révélée impossible. Les juges n'étaient pas préparés à traiter ce type de situations. Le comité des droits des personnes handicapées de l'ONU critiquait d'ailleurs déjà à l'époque, avec raison, cette méthode.

Pour répondre à ce fiasco, le Conseil d'État a déposé en 2016 un projet de loi proposant tout bonnement de revenir à l'ancien système, en prétextant une simplification administrative. Après avoir pris connaissance du projet, plusieurs membres de la commission du Grand Conseil qui avait traité ce projet ont déposé un nouveau projet de loi en 2017 prévoyant au contraire d'en finir avec la privation des droits politiques, le Conseil d'État ayant entretemps retiré le sien, comprenant qu'il n'avait aucune chance de passer. C'est ce nouveau projet, approuvé par le Grand Conseil, qui a été accepté en votation populaire en 2020 lors d'un référendum obligatoire (puisqu'il nécessitait un changement de la Constitution).

Quelles sont les principales caractéristiques de cette nouvelle loi ?

Son contenu essentiel est de supprimer l'obstacle légal à l'exercice des droits politiques. Malgré les examens au cas par cas conduits les années précédentes, sur les 1'650 curatelles de

portée générale, 1'200 personnes étaient toujours privées de droits politiques sur l'ensemble du canton. Ce changement est extrêmement important à mes yeux.

Nous ne devons cependant pas oublier que cette nouvelle loi n'a pas résolu tous les problèmes. Elle ne parle pas de l'accès à l'information par exemple, notamment par l'existence d'un matériel de vote rédigé en langage simplifié. Elle ne prévoit pas de manière alternative de signer les référendums ou initiatives autrement que par une signature manuscrite, excluant là aussi certaines catégories de personnes. Genève n'a pas encore réintroduit le vote électronique, qui figure pourtant dans la loi, et la pratique de l'urne itinérante, en vigueur notamment dans le canton de Vaud et prévoyant qu'une délégation du bureau de vote se rend sur le lieu de vie de la personne qui en fait la demande pour l'aider à remplir son bulletin de vote, n'existe pas non plus à Genève.

Il faudrait également discuter des obstacles qui entravent non plus le droit de vote, mais l'éligibilité, avec des bâtiments qui ne sont pas conçus pour permettre un accès facilité pour les personnes handicapées. J'ajoute que ce problème ne concerne pas que les institutions officielles, mais également les partis, qui se réunissent parfois dans des lieux et selon des modalités qui excluent certain·e·s de leurs membres, ou rendent leur participation plus difficile.

Quels ont été les arguments les plus importants pour faire passer cette loi ?

Le premier et le plus évident est de considérer que chaque personne est un·e citoyen·ne, et doit par conséquent disposer de tous les droits qui se rapportent à ce statut. L'extension du droit de vote aux personnes atteintes d'un handicap, quel qu'il soit, est ainsi le prolongement naturel d'une politique visant l'égalité, et s'oppose aux programmes politiques reposant sur les distinctions et la hiérarchie entre les individus.

Ensuite, nous avons beaucoup insisté sur l'absence de critère objectif de séparation entre des personnes qui seraient aptes ou inaptes lorsque l'on considère les décisions politiques. Invoquer une incapacité de discernement suppose qu'il existe un choix raisonnable sur une décision particulière, que le discernement permettrait justement de reconnaître. Or en politique, cette situation n'existe pas. Il est possible lors de chaque scrutin de voter oui, non, blanc ou même de ne pas participer au vote sans que cela ne révèle une déficience quelconque. En d'autres termes, en politique, il n'existe pas de bonnes et de mauvaises réponses dans l'absolu, hors d'un positionnement politique particulier.

La question de l'inclusion commence tôt, dès l'école. Comment le canton de Genève compte traiter cette question ?

Le PS a déposé un projet de loi sur l'école inclusive qui s'inspire largement du modèle tessinois, trop mal connu ailleurs en Suisse. Pour différentes raisons, notamment géographiques, celui-ci a toujours eu très peu d'institutions spécialisées pour les enfants handicapé·e·s sur son territoire. Dès les années 1970, le canton a mis en place des classes spécialisées dans les écoles ordinaires, permettant de garantir à la fois la proximité du lieu d'étude et du domicile des parents, et la mixité à l'intérieur des écoles. Ces classes fonctionnent avec des effectifs très réduits par rapport à des classes ordinaires (entre quatre et six élèves en général), et jusqu'à un·e enseignant·e pour deux élèves si les handicaps sont plus importants.

À partir de 2011, à Biasca, des expériences de classes inclusives ont été tentées, en intégrant une partie des élèves avec handicap dans des classes ordinaires, avec un co-enseignement. Cela signifie qu'on a des classes à effectifs réduits, avec deux à quatre enfants à besoins spécifiques et un·e enseignant·e spécialisé·e à plein temps dans la classe, en plus de l'enseignant·e régulière·ier. L'expérience s'est bien déroulée, et a révélé au surplus que ce modèle ne coûtait pas plus cher qu'avant. Ce modèle est donc de plus en plus répandu, et chaque année de nouvelles classes inclusives sont créées.

À Genève, la proposition a pourtant essuyé une non-entrée en matière en commission du Grand Conseil, sans même que la commission daigne organiser des auditions sur le sujet. Comme l'exemple tessinois le montre, ce n'est pas vraiment un problème de moyens qui freine la droite, mais sans doute une question de préjugés à l'égard des personnes handicapées.

Si le Grand Conseil refuse d'avancer sur ce dossier, les organisations regroupées au sein de la Fédération genevoise des associations de personnes handicapées et de leurs proches (FéGAPH) sont d'ores et déjà prêtes à lancer une initiative populaire.

Propos recueillis par
Antoine Chollet

Eugénisme et handicap

L'eugénisme est l'une des plus redoutables formes qu'a pris la répression des personnes en situation de handicap. Dans l'intention d'en savoir plus sur la thématique, Pages de gauche *a rencontré l'une des spécialistes du sujet. Véronique Mottier est professeure associée à l'Université de Lausanne et directrice de recherche au Jesus College de l'Université de Cambridge.*

DOSSIER ***Comment définiriez-vous l'eugénisme ?***

De manière très générale, l'eugénisme est un terme qui apparaît sous la plume de Francis Galton autour de l'année 1883 et qui est à l'époque considéré comme la tentative d'améliorer la qualité de la population nationale par des moyens pratiques mis à disposition par l'État.

En plus de prendre la forme d'un programme de demandes d'interventions étatiques, l'eugénisme constitue également une théorie donnant à l'hérédité un rôle primordial dans un contexte d'angoisse présent dans de nombreux pays vis-à-vis d'un risque de « dégénérescence nationale ».

Peut-on établir un lien entre eugénisme et handicap ?

Ces deux catégories ne se recoupent que partiellement. Les femmes ouvrières ayant des enfants hors mariage comptent par exemple parmi les principales cibles des mesures eugénistes. Si l'on n'identifie pas aujourd'hui ces personnes comme étant en situation de handicap, elles sont à cette époque-là parfois classifiées comme « faibles d'esprit » — une classification fourre-tout dans laquelle était rangé tout comportement en porte-à-faux avec les normes alors en vigueur. La « déviance morale » de ces femmes est de la sorte biologisée et pathologisée. Toutefois, des fractions de la population que l'on décrit de nos jours comme étant en situation de handicap — telles que les individus concernés par une forme de trisomie — sont à cette période-là aussi dans le viseur des eugénistes.

Dans quels courants politiques trouve-t-on des soutiens de l'eugénisme ?

Il est essentiel de souligner que les idées eugénistes sont soutenues par des personnes issues de l'ensemble du spectre politique. La Suisse n'échappe pas à cette réalité. Pour l'extrême droite, on peut citer le psychiatre saint-gallois Ernst Rüdin. Ce dernier est parmi les architectes de la loi nazi de 1933 sur la stérilisation forcée de personnes en situation de handicap, ou souffrant de maladies mentales considérées comme héréditaires et adhère en 1937 au NSDAP. En ce qui concerne le conservatisme traditionnel, il est possible de mentionner le nom d'Eugen Bleueur, qui est le directeur entre 1898 et 1927 de l'hôpital psychiatrique zurichois de Burghölzli. Auguste Forel, qui est aussi psychiatre, est lui l'une des plus grandes figures de la social-démocratie helvétique.

Néanmoins, les mesures eugénistes ne sont pas forcément mises en œuvre par conviction, mais par intérêt financier. Dans un pays tel que la Suisse dans lequel les autorités communales doivent subvenir aux besoins des plus pauvres — catégorie, dont sont souvent membres les individus ciblés par les eugénistes —, ces propositions peuvent être considérées par les autorités locales comme un moyen de limiter leurs frais.

Qui sont, au contraire, les opposant·e·s des eugénistes ?

La résistance la plus unifiée à l'eugénisme provient du monde catholique. Cette opposition ne s'inscrit toutefois pas du tout dans un projet égalitaire de société. Si les catholiques considèrent comme tout autant « inférieurs » et « défectueux » les individus visés par les eugénistes, ils estiment toutefois que Dieu les a voulus ainsi. Cette opposition permet aussi à ce mouvement de justifier sa lutte contre l'avortement et la stérilisation. La tradition libérale — en raison de sa suspicion viscérale à l'encontre des interventions étatiques, qui plus est contre le corps — consti-

tue l'autre grande source de désapprobation de l'eugénisme.

Quelles formes concrètes l'eugénisme a-t-il pris en Suisse ?

Il est d'abord nécessaire de relever qu'aucune mesure n'a été formalisée au niveau fédéral. Seuls les cantons et les communes — en respectant d'ailleurs souvent les lignes de démarcation entre régions traditionnelles protestantes et catholiques — adoptent en Suisse des réglementations d'inspiration eugéniste.

Pour des personnalités comme Forel, l'éducation eugéniste — qui consiste à éduquer la population sur les dangers des « dégénérescences héréditaires » — est absolument primordiale. En plus de donner d'innombrables conférences en soirée devant des publics ouvriers, le célèbre psychiatre vaudois demande aux autorités de prodiguer des conseils en mariage. Certaines villes — celle de Berne notamment — instituent des bureaux dans lesquels des couples voulant se fiancer peuvent se voir réaliser leurs arbres généalogiques et diagnostiquer leurs qualités héréditaires et risques de transmission de caractéristiques considérées comme défectueuses.

Les rares bureaux de conseil en mariage mis sur pied en Suisse connaissent un succès fulgurant. Les gens ne s'y ruent cependant pas pour obtenir des recommandations eugénistes, mais pour se renseigner sur la sexualité et recevoir des contraceptifs à une époque où ils étaient difficilement accessibles. C'est une très belle ironie de l'histoire.

De plus, la Suisse est le premier État européen à introduire en 1912 une législation interdisant le mariage — et donc le fait d'avoir des enfants selon les normes de l'époque — aux personnes catégorisées comme faibles d'esprit. En 1928, le canton de Vaud devient, pour sa part, la première collectivité publique européenne à adopter une loi autorisant la stérilisation sans consentement sur la base de critères eugénistes. Si ce canton est le seul à légiférer — en raison notamment de l'influence de Forel —, cela ne veut pas pour autant dire que les autres cantons n'opèrent pas de stérilisations sans consentement sans la moindre base légale.

À partir de quand l'eugénisme est-il décrédibilisé ?

Plus la recherche avance sur la thématique, plus l'on se rend compte que seule l'Allemagne met immédiatement fin du jour au lendemain à la fin de la Seconde Guerre mondiale à l'eugénisme. Pour rappel, le régime nazi assassine des centaines de milliers de personnes handicapées. Pendant cette même guerre, le régime de Vichy laisse, lui, mourir de faim des dizaines de milliers d'interné·e·s psychiatriques.

Officiellement, la Suisse prend dans l'immédiat après-guerre ses distances avec l'eugénisme et attribue la paternité de cette pensée à l'Allemagne nazie. Ernst Rüdin est même déchu de sa nationalité helvétique sur la base de l'argument qu'il aurait défendu des idées contraires à celles de la Suisse. Cette décision est d'une extrême hypocrisie. Si le NSDAP débauche des médecins helvétiques comme lui, c'est justement parce que leur pays est plutôt pionnier en la matière.

Surtout, la Suisse poursuit jusque dans les années 1950, voire 1960 ses pratiques eugénistes. Les premières recherches historiques menées lors de la décennie 1990 sur ce sujet soulèvent beaucoup d'étonnement. Beaucoup pensent alors à tort que l'eugénisme avait été irrémédiablement décrédibilisé et avait disparu après les crimes commis par les régimes nazi et de Vichy.

Propos recueillis par
Joakim Martins

L'AI, une assurance sociale de réadaptation ?

DOSSIER L'assurance-invalidité (AI) est censée garantir les moyens d'existence aux personnes assurées en situation de handicap ou atteintes dans leur santé de manière durable, que ce soit par des mesures de « réadaptation » ou des rentes. Depuis plusieurs années, cette assurance sociale subit des attaques répétées de la part de la droite, qui veut la réduire à peau de chagrin et la soumettre à des critères toujours plus restrictifs, tout en augmentant la pression pour « réadapter » les bénéficiaires.

Vers une assurance de réadaptation

La dernière réforme de l'AI, entrée en vigueur le 1er janvier 2022, laisse transparaître de manière évidente le glissement du principe de la rente vers celui de la réadaptation, c'est même un de ses principes directeurs comme l'Office fédéral des assurances sociales l'écrit noir sur blanc dans la fiche d'information sur la réforme de l'AI en intitulant fièrement son premier paragraphe « D'une assurance de rente à une assurance de réadaptation ».

Ce glissement n'est pas anodin, car il postule d'emblée des personnes réadaptables, disponibles et disposées à faire le nécessaire pour réintégrer le plus vite le marché du travail. Cette vision fait peser ainsi le poids du handicap sur des personnes présentées comme « inadaptées » au lieu de mettre en avant l'inadaptation du marché du travail lui-même pour de nombreuses personnes en situation de handicap ou de maladie chronique.

La méthode de calcul : peut faire mieux

La méthode de calcul du montant des rentes invalidité pose également problème. En effet, la détermination du taux d'invalidité et du montant auquel il donne droit s'effectue sur la base de moyennes statistiques tirées de l'enquête suisse sur la structure des salaires (ESS). Cette méthode est utilisée pour évaluer le revenu que peut encore obtenir une personne en situation de handicap grâce à son activité professionnelle, mais les barèmes de l'ESS surestiment très souvent les possibilités de revenus des personnes concernées et ne permettent pas la prise en compte des spécificités de chaque cas individuel. Cela conduit très souvent à des sous-estimations systématiques du montant des rentes, sans compter que celles-ci sont plafonnées à 2450 francs ce qui n'est pas suffisant pour vivre en Suisse.

Durcissement pour les enfants à l'AI

Début avril 2023, le Conseil fédéral a récemment adopté une ordonnance mettant fin au remboursement de certaines prestations AI pour les enfants en situation de handicap. Cette mesure choquante prive les familles concernées d'un soutien financier indispensable pour assurer parfois même la survie de leurs enfants (par exemple certains systèmes d'aide à la respiration) ! Le Conseil fédéral fait ainsi porter sur les parents d'enfants en situation de handicap une conséquence du système de santé libéral et marchand dans lequel la Suisse se trouve : la libre fixation des prix des biens et services médicaux par les prestataires et entreprises qui les fournissent. Au lieu d'attaquer ces acteurs privés abusant de leur position de force pour gonfler les prix et extraire un profit exorbitant sur le dos des assuré·e·s, le Conseil fédéral a choisi lâchement de s'attaquer aux proches aidant·e·s et aux enfants en situation de handicap. Pour une assurance « sociale », c'est une contradiction choquante.

Déconjugaliser l'AI

Enfin, il nous faut encore revenir sur un problème structurel qui affecte particulièrement les femmes : la conjugalisation des rentes. Ce terme désigne le fait que le droit à une rente AI dépend en partie du statut marital et du revenu du conjoint ou de la conjointe. Ainsi, une personne invalide mariée peut voir sa rente réduite ou supprimée si son partenaire gagne suffisamment pour subvenir aux besoins du ménage. Cette règle est discriminatoire, car elle renforce la dépendance économique de la personne invalide vis-à-vis de son ou sa partenaire et l'empêche de bénéficier d'une autonomie financière.

Face au démantèlement de l'AI, il est urgent de se mobiliser pour défendre et étendre ce qui reste de social dans cette assurance essentielle pour les 460'000 personnes qui en bénéficient. La gauche doit continuer à exiger une AI plus juste, plus solidaire et plus respectueuse des droits des personnes en situation de handicap. Cela passe aussi par une résistance de fond et de principe aux sirènes des gains d'efficience et des mesures de réadaptation à tout prix.

Hervé Roquet

Conclusion

Dénoncer le validisme

DOSSIER Alors que les droits politiques des personnes en situation de handicap sont loin d'être garantis pour tout·te·s en Suisse, il est important de continuer à lutter pour une meilleure intégration sociale, urbaine et économique de TOUS les types de handicap visibles ou non. Ainsi, le durcissement continu de l'accès aux prestations sociales comme au remboursement des moyens auxiliaires tend à isoler et précariser davantage les personnes concernées ou leurs proches, notamment les femmes. Travailleuses, mères, compagnes, patientes, militantes, les femmes sont présentes sur tous les fronts, mais sont également les plus vulnérables face à la maladie et les inégalités d'accès au diagnostic et à une prise en charge adéquate. En effet, plusieurs pathologies dites « féminines » sont complètement sous-investiguées par la biomédecine face au patient-type masculin de par un système de santé et d'assurance sexiste qui repose sur des conceptions tout sauf scientifiques et objectives de la maladie comme on pourrait le penser. N'oublions pas également l'histoire raciste qui se cache derrière les politiques de santé eugénistes adoptées au XX^{e} siècle et qui, encore aujourd'hui, influencent directement la perception et la prise en charge des patient·e·s racisé·e·s dont les symptômes ou la douleur sont ignorés au profit de diagnostics psychiatriques erronés. Ni les populations marginalisées qui ont été stérilisées de force et pour certaines, continuent même en Suisse d'être privées de leurs droits sexuels et reproductifs.

Il est donc nécessaire d'adopter à gauche une perspective intersectionnelle incluant sérieusement la question du handicap afin de sortir définitivement de certains présupposés validistes qui circulent encore largement, y compris dans nos milieux militants, et qui invisibilisent la diversité de vécus et de personnes concernées par une ou plusieurs maladies. Sans véritable accès équitable au mariage et au vote, les personnes en situation de handicap sont les grandes oubliées des luttes de gauche pour qui ces droits politiques représentent déjà un acquis. En ce sens, la politique nationale des « petits pas » mettant en avant des victoires locales peu convaincantes sur l'installation de quelques rampes d'accès dans les lieux publics ne suffit pas. Le handicap dans sa diversité ne saurait dans tous les cas se résumer à la mobilité réduite, mais nécessite de repenser intégralement nos espaces de réflexion et de lutte contre le validisme, l'âgisme, la psychophobie ou la grossophobie. Quatre tueurs silencieux qui sont maintenus et même vivement encouragés par nos institutions comme puissants vecteurs de normes sociales où chaque corps est politique.

Enfin, cette remise en question demande également de dénoncer la pathologisation constante des personnes en situation de handicap. « Autiste », « schizophrène », « débile », « fou », « malade » ; tant d'étiquettes qui sont trop souvent encore utilisées comme des insultes et contribuent à décrédibiliser et déshumaniser les personnes concernées. De la maltraitance à l'infantilisation des personnes en situation de handicap, le validisme nous concerne finalement tou·te·s et mérite d'être dénoncé au même titre que les autres discriminations systémiques qui y sont liées.

La rédaction

Pour aller plus loin…

Sur le handicap

Pierre Brasseur, « Handicap », in : Juliette Rennes (éd.), *Encyclopédie critique du genre*, Paris, La Découverte, 2021, pp. 340-354.

Charlotte Bienaimé, « Féminismes et handicaps : les corps indociles », *Un podcast à soi*, épisode 19, ArteRadio.

Zig Blanquer, *Nos existences handies*, Nantes, monstrograph, 2022.

Marina Carlos, *Je vais m'arranger. Comment le validisme impacte la vie des personnes handicapées*, auto-édition, 2020.

Albert Ciccone (éd.), *Handicap et violence*, Toulouse, Érès, 2014.

Patchwork, «Comment la société nous handicape», *YouTube*, 2021. En ligne : www.youtube.com/watch?v=Fe7MFuY6m1A

Charlotte Puiseux, *Dictionnaire CRIP*, auto-édition, 2020.

Charlotte Puiseux, *De chair et de fer. Vivre et lutter dans une société validiste*, Paris, La Découverte, 2022.

Anne Revillard, *Handicap et travail*, Paris, Presses de Sciences Po, 2019.

Elisa Rojas, *Mister T et moi*, Paris, Marabout, 2020.

Treize, *Charge. J'ouvre le huis clos psychiatrique*, Paris, La Découverte, 2023.

Sur le travail du *care*

Pascale Molinier, *Le travail du Care*, Paris, La Dispute, 2020.

Isabelle Zinn, «Le travail, une histoire! 2^{e} épisode», *Histoire vivante*, RTS, 2023.

Sur les politiques eugénistes

Geneviève Heller et *al.*, , *Rejetées, rebelles, mal adaptées. Débats sur l'eugénisme, pratiques de la stérilisation non volontaire en Suisse romande au XX^{e}*, Genève, Georg, 2002.

Traductions

Femmes sous surveillance : un ouvrage à (re)découvrir en français

Vous ne parlez pas assez bien allemand pour pouvoir lire et apprécier à sa juste nuance le ton acerbe, un brin satirique d'Iris von Roten ? Voilà une bonne nouvelle pour vous : paru en 1958 et jamais traduit jusqu'à présent, *Femmes sous surveillance,* de son titre original *Frauen im Laufgitter* (*Laufgitter* étant un parc à barreaux pour bébés) vient d'être publié aux éditions Antipodes. Traduit par Camille Logoz, cet essai est le reflet d'une pensée mûrement réfléchie, d'une femme en colère au ton radical et sans concession. Convaincue par un idéal d'égalité ferme et rejetant l'idée « d'égalité dans la différence », Von Roten dresse un portrait de la société patriarcale dans laquelle elle évolue. C'est en particulier la pseudo-différence entre femmes et hommes que l'autrice se charge d'analyser et de déconstruire.

Considérée comme une menace pour les hommes, abandonnée par ses paires féministes, décriée et moquée avant d'être réhabilitée des dizaines d'années plus tard, Iris von Roten est une féministe avant-gardiste pour la Suisse des années 1950 et son œuvre est aujourd'hui devenue un classique incontournable du féminisme helvétique.

Dans cet ouvrage, Iris von Roten décortique sous toutes leurs coutures les rapports de domination patriarcaux. Elle traite de la division genrée du travail, des inégalités salariales basées sur des stéréotypes et des prétextes qu'elle s'assure de remettre en cause. Elle expose sa vision d'une société égalitaire, résolument féministe dans laquelle les femmes et les hommes élèvent les enfants ensemble, pourvoient tous deux matériellement au foyer et se répartissent la charge mentale.

L'autrice parle sans tabou de la sphère intime, qui est éminemment politique. Elle aborde notamment la sexualité des femmes, la thématique des menstruations, celle du harcèlement, du mariage patriarcal en tant qu'outil de soumission ultime et d'aliénation des femmes ou encore de la maternité, parfois non souhaitée. Finalement, l'écrivaine décrit le système démocratique suisse des années 1950 en considérant la présence de femmes dans les sphères de pouvoir comme un moyen permettant leur libération de l'asservissement de la démocratie masculine.

Iris von Roten décrit parfaitement le système patriarcal de domination de son époque et ridiculise les mythes autour de la féminité et des différences entre femmes et hommes. Elle se détache d'une pensée essentialiste de la condition féminine tout en étant plus radicale que les féministes suffragistes de son époque en revendiquant, non seulement le droit de vote, mais aussi un changement complet de paradigme social en soutenant une égalité totale.

En 1990, dans son tout dernier entretien avant son décès, l'autrice raconte avoir voulu « ouvrir une brèche » avec cet ouvrage, elle l'a fait, résolument, et continuera de le faire grâce à l'excellent travail de traduction de Camille Logoz.

Elodie Wehrli

Iris von Roten,* Femmes sous surveillance. Quelques mots sans fard sur la condition des femmes*, traduction par Camille Logoz, Lausanne, Antipodes, 2023 (1958).

Expositions

Crayonner les violences de masse

Rouvrant ses portes après deux ans de travaux, le Musée international de la Réforme (MIR) de Genève propose un tout nouveau parcours permanent qui mérite largement votre visite. Pour marquer sa réouverture, il présente également une fantastique exposition temporaire, qui nous intéressera ici plus longuement. Intitulée *Déflagrations*, celle-ci présente 140 dessins d'enfants rendant compte de violences de masses.

Partant de croquis d'écolières·ers français·e·s donnant à voir les bombardements allemands de villes hexagonales lors de la Première Guerre mondiale, l'exposition remonte en suivant une logique thématique jusqu'aux esquisses réalisées par de jeunes Russes envoyées à des soldats envahissant l'Ukraine, en passant par des témoignages graphiques des attaques à la bombe baril de la Guerre civile syrienne ou des massacres à la machette du génocide rwandais.

En rendant hommage à ces gestes créateurs, le MIR rappelle que les enfants se retrouvent souvent en tant que témoins, victimes ou actrices·eurs — au moins depuis la Première Guerre mondiale — aux premières loges des violences de masses. Celles et ceux-ci comprennent d'ailleurs au moins aussi bien que les adultes — cela, *Déflagrations* le démontre magistralement — les contextes politiques, sociaux ou économiques qui les entourent.

Joakim Martins

***À visiter :* « Déflagrations », Musée international de la Réforme, Genève, du 27 avril au 27 août 2023.**

Sois jeune et tais-toi
Salomé Saqué
Paris, Payot & Rivages, 2023
320 pages

À l'heure où les ouvrages réquisitoires contre la jeunesse se multiplient — émanant de médiocres personnalités à l'image de Brice Couturier, Caroline Fourest ou Olivier Babeau —, *Sois jeune et tais-toi* de la journaliste Salomé Saqué constitue une parfaite réponse à tou·te·s les ridicules adeptes du *bashing* anti-jeune. Si la tentation est réelle, jamais Salomé Saqué ne s'abaisse pourtant à leur hauteur pour inverser le dénigrement et entrer dans le conflit de générations. Bien au contraire, c'est à la solidarité intergénérationnelle qu'appelle son livre.

L'autrice revient sur trois accusations stéréotypées, celles d'une jeunesse fainéante angoissée pour un rien et profondément individualiste. Scrupuleusement, elle les déconstruit une à une. Pour contrer le reproche de paresse, elle va ainsi montrer les difficultés nouvelles auxquelles fait face la jeunesse. Le taux d'emploi précaire des jeunes est par exemple passé de 17,3% en 1980 à 52,6% en 2020, son chômage de 11,6% à 18,9%. Comme le cas de Clémence dont le livre se fait l'écho, titulaire de deux *masters* avec mention très bien et qui ne décroche que deux malheureux entretiens en 5 mois de recherche d'emploi, se bouger ne suffit plus pour la jeunesse.

Toutes les méprisantes accusations sur lesquelles revient la journaliste, les jeunes et moi y compris sommes beaucoup à les entendre et à les subir. Dans un paysage médiatique où nos voix sont quasi absentes, l'essai de Salomé Saqué fait beaucoup de bien. ***LT***

Une petite histoire de l'anarchisme
Marianne Enckel
Montreuil, Nada, 2023
128 pages

C'est sans doute une lacune que comble « la promenade dans les mouvements anarchistes de par le monde » que propose Marianne Enckel. En un court et très accessible texte, sa *petite histoire de l'anarchisme* permettra assurément à quiconque d'entrer en contact et de se familiariser avec les principales dynamiques historiques de la riche et mouvementée évolution de ce courant politique.

Si l'ouvrage ne cherche volontairement pas à s'intéresser aux doctrines ayant animé ce mouvement, il revient en douze chapitres autant transversaux que transnationaux sur certaines de ses principales caractéristiques et sur certains moments clefs. Dans une chronologie plaisamment non linéaire sont évidemment mentionnés : la Commune de Paris, la Guerre civile espagnole, le syndicalisme révolutionnaire, la presse anarchiste ou encore la place des femmes ou de l'exil dans ce courant de pensée et d'action.

Bien que le livre n'aborde pas directement la thématique, sa lecture permet de mettre en évidence le fait que les structures par essence informelles et faiblement hiérarchisées des collectifs anarchistes ont permis à ce mouvement de survivre aux graves crises qu'il a traversées. Depuis sa naissance au cours de la décennie 1870, l'anarchisme a souvent fait l'objet — en raison notamment du recours violent de certaines de ses tendances à la propagande par le fait et à l'action directe — d'une terrible et féroce répression. Malgré la semaine sanglante, le nazisme ou le franquisme, *l'histoire de l'anarchisme* s'écrit au présent. ***JM***

Le Jour des silures
Collectif
Chêne-Bourg, Zoé, 2023
192 pages

Nous sommes à Genève, en 2050 environ. Depuis une dizaine d'années, la ville a été submergée par les eaux du Léman. Les habitant·e·s ont pris refuge dans les tours les plus hautes et les plus modernes de la ville. Des silures se sont approprié les lieux engloutis. On dit parmi les humains qu'ils enlèvent les enfants qui disparaissent. Deux scaphandriers explorent les profondeurs à la recherche de trésors et d'anciens plans de la ville engloutie, dans l'espoir de la cartographier, de l'étudier et de reconstruire la Genève d'avant. Une bande d'enfants présumés disparus, n'ayant connu que la Genève des poissons et des moules s'émancipe et, contrairement aux adultes, ne rêve pas d'un retour à la normale, d'une ville telle qu'elle a existé dans le passé, mais accepte son nouvel environnement et s'y adapte.

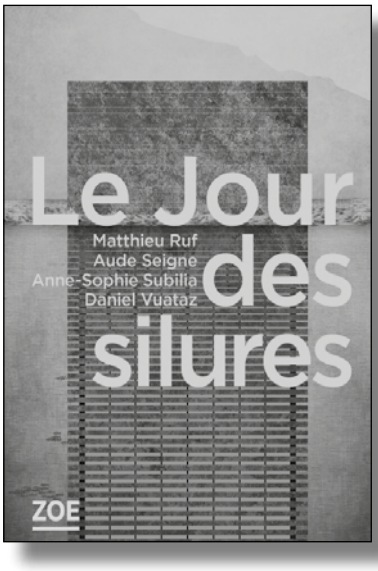

Issu d'un projet de recherche sur l'urbanisme de l'Université de Genève financé par le FNS nommé « la fabrique narrative de la ville », *Le Jour des Silures* est un roman collectif écrit à huit mains et s'inspirant à la fois du récit de professionnel·le·s de l'urbanisme, mais également de contre-narrations produites par des personnes vivant au cœur de la ville, dans des lieux populaires en constante évolution et s'exprimant rarement sur les questions d'urbanisme. Ces récits des lieux et de leur transformation, narrés par la population, ainsi que des détails sur le travail de recherche et la conception du roman sont à retrouver sur jour-des-silure.ch. ***EW***

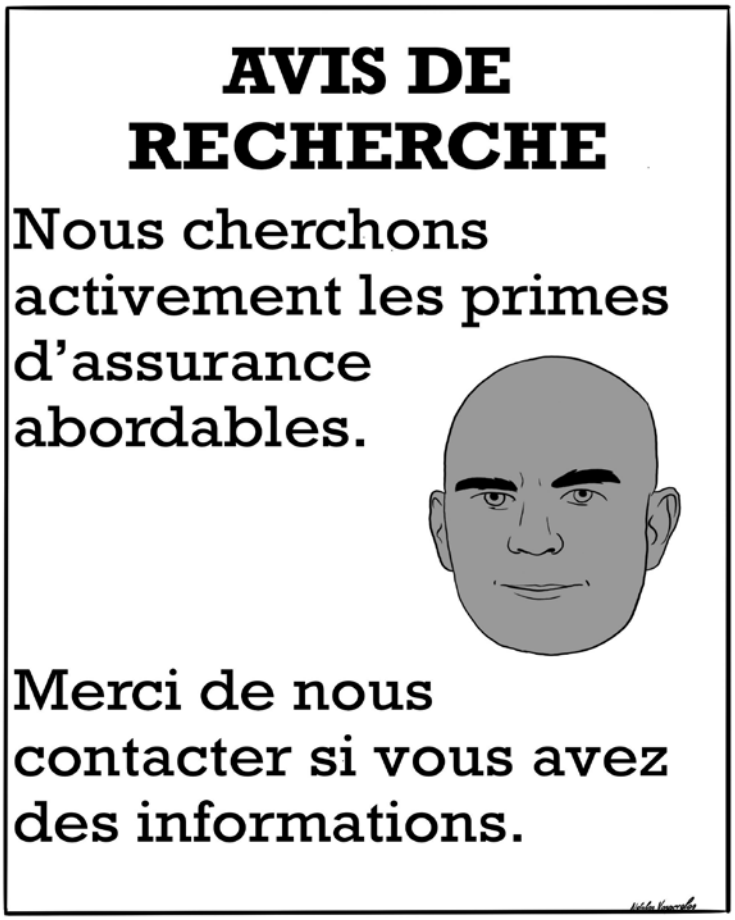

P.P.
CH-1002 Lausanne
POSTE CH SA

Le Top cinq des *moves* de droite d'Alain Berset

1. Défendre de toute son âme le projet AVS21 et l'élévation de l'âge de la retraite des femmes
2. Appeler à se rapprocher du centre et du PDC pour gouverner dans son livre *Changer d'ère* de 2007, coécrit avec Christian Levrat. On ne pouvait alors pas plus mal prédire la droitisation qu'entamerait le PDC.
3. Aller bien plus loin que ce que la collégialité exige pour défendre la loi sur la surveillance des assuré·e·s et le recours à des détectives privés.
4. Avouer que son plus grand échec est celui de Prévoyance vieillesse 2020, un projet qui prévoyait déjà une hausse de la retraite des femmes — une véritable obsession.
5. Adresser ses vives félicitations à l'Iran à l'occasion du 44e anniversaire de la Révolution islamique sans un mot sur la violente répression menée par le régime à l'égard de sa population, et en particulier des femmes.